



## **Cameroun**

**Programme d'Évaluation de la  
Conformité avant Embarquement des  
Marchandises Importées**

**PECAE**

**SGS**

Par la signature du décret n° 2021/3306 /PM du 31 mai 2021 modifiant et complétant les dispositions du décret n° 2015/1875/PM du 01 juillet 2015 instituant et fixant les modalités de mise en œuvre du PCA, le gouvernement a pris l'importante décision d'étendre le Programme d'Evaluation de la Conformité Avant Embarquement (PECAE) à toutes les marchandises importées en république du Cameroun. La date d'entrée en vigueur a été communiquée et fixée au 15 novembre 2021, date de connaissance (BL) ou lettre de transport aérien (AWB).

## **LES OBJECTIFS**

Le PECAE vise à :

- Assurer la qualité des produits afin de garantir la santé, la sécurité des consommateurs camerounais et de protéger leur environnement
- Protéger le public contre les produits de mauvaise qualité
- Protéger les fabricants locaux contre la concurrence déloyale des produits importés qui ne sont pas conformes aux normes locales

## **CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES**

- Les marchandises importées au Cameroun exigent un certificat de conformité (CoC)
- Le CoC est un document de dédouanement obligatoire pour chaque expédition
- L'exportateur est responsable de toutes conséquences économiques découlant des marchandises expédiées sans l'attestation de conformité (AC)

## **PROCÉDURE PECAE**

La procédure peut être initiée par l'exportateur dans le pays d'expédition ou par l'importateur au Cameroun.

- Si la procédure est initiée par l'importateur à la "déclaration d'importation", le bureau de liaison de SGS au Cameroun transmettra aux affiliés SGS dans les pays d'expédition les documents présentés par l'importateur. Cela conduira à la coordination de l'intervention avec l'exportateur et (le cas échéant) à la demande de documents manquants.

- Si le processus est initié par l'exportateur, il soumettra à SGS les documents suivants :
  - Demande de certification
  - Facture proforma
  - Certification Système de Management Qualité (si disponible)
  - Documents de conformité (rapports d'essais, les certificats de qualité, des rapports d'analyse, etc.)
  - Facture finale (nécessaire pour émettre l'AC)

Pour obtenir la preuve que toutes les exigences sont remplies selon les normes applicables ou les règlements techniques, les produits doivent être soumis à un processus ou une combinaison du processus de vérification suivant:

- Inspection physique
- Tests de laboratoire
- Audit d'usine
- Vérification documentaire

Une fois le processus de vérification rempli avec des résultats satisfaisants, l'exportateur soumettra sa facture finale pour la délivrance de l'attestation de conformité (AC). Pour les expéditions aériennes, l'AC sera émise sur la base de la facture proforma.

Sur la base de l'AC, l'ANOR délivrera à l'importateur le CoC qui sera utilisé pour le dédouanement de la marchandise.

## **LABORATOIRES AGRÉÉS**

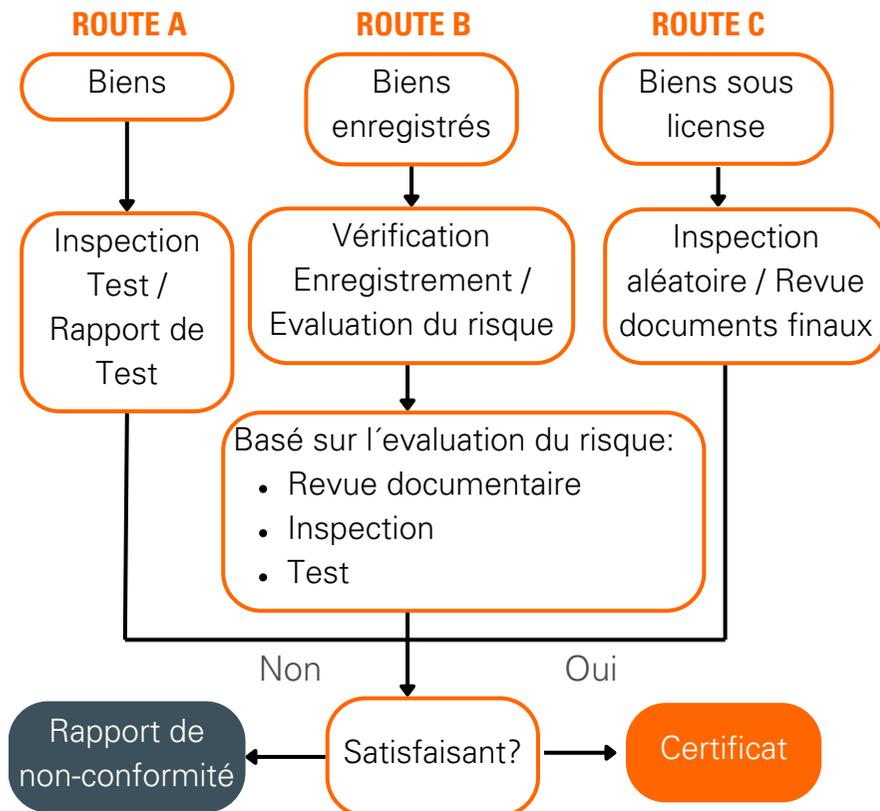
Les laboratoires agréés sous PECAE sont les suivants:

1. Laboratoires SGS
2. Laboratoires des tiers accrédités ISO/IEC 17025 fonctionnant conformément aux lignes directrices de l'ILAC
3. Laboratoire du fournisseur à condition que les résultats des tests soient détaillés selon la norme correspondante, que le laboratoire soit titulaire d'un système de certification de qualité reconnue (ISO 9001, etc.) et que la liste de l'équipement (modèle, numéro de série, etc.) avec les dossiers d'étalonnage correspondants soient fournis pour démontrer les capacités de laboratoire pour les tests.

## ROUTES DE VÉRIFICATION

PECAE couvre les trois routes de certification suivantes:

- ROUTE A: cette route est recommandée pour les biens et les parties à haut risque, les fournisseurs non enregistrés ou à fréquence faible, les fabricants de produits sensibles ou de livraisons de produits hétérogènes
- ROUTE B: cette route est recommandée pour les exportateurs avec des expéditions régulières et fréquentes de produits homogènes
- ROUTE C: cette route est limitée à des fabricants et cela inclut que l'usine soit auditée.



## STRUCTURE HONORAIRES EN EUROS

ROUTES	AD VALOREM FOB VALEUR,%	FRAIS MINIMUM	FRAIS MAXIMUM
A	0.450%	300	7,000
B	0.400%	300	7,000
C	0.270%	300	7,000

Les frais ci-dessus ne comprennent pas:

- Les tests (cotation au cas par cas)
- L'échantillonnage
- Le scellage des conteneurs
- Enregistrement du produit (route B): 375 € pour les 15 premiers articles et 20 € de plus pour les articles suivants
- Licence du fabricant (route C)

## POURQUOI SGS?

SGS possède une vaste expérience dans les prestations de services d'évaluation de conformité en Afrique et au Moyen-Orient. Nous avons un réseau inégalé, une gestion locale des contrats, une équipe dédiée de professionnels, une plateforme logicielle garantissant la cohérence, la rapidité, l'efficacité et le professionnalisme.

## NOUS OFFRONS:

- Un guichet unique pour toutes les certifications à travers le monde
- Gestion des grands comptes (dans le pays et/ou via notre bureau de gestion des contrats)
- Un accès immédiat à l'information concernant votre demande
- Une mise en relation de toutes les parties prenantes qui participent au processus
- Des solutions adaptées à vos besoins



**S'abonner à notre  
newsletter**

**WWW.SGS.COM**

**CONTACTEZ-NOUS**

S176, rue Victoria Bonanjo  
BP: 12140 Douala - Cameroun

[sgs.cameroun@sgs.com](mailto:sgs.cameroun@sgs.com)

233.43.09.57  
233.43.09.59

**WHEN YOU NEED TO BE SURE**

